

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

8000 0500 8000

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 du mois de **SEPTEMBRE** à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 11 septembre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 23
votants : 23

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Christian GUIHARD - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON - André TROUSSIER - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Marie-Anne THEBAUD ayant donné pouvoir à Martine PERRAUD

Absent excusé

- Sébastien TOCQUEVILLE
- Céline HALGAND

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Christelle PERRAUD est désignée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2025 09 50 - CESSION DE LA PARCELLE AE n° 1035

Rapporteur : Jean-François JOSSE

Dans le cadre d'un projet de construction de logements sociaux, le bailleur Silène souhaite incorporer la parcelle AE n°1035, située en retrait de l'alignement.

Vu l'estimation des domaines en date du 30 juillet 2025,

Vu la délibération précédente déclassant ladite parcelle du domaine public communal,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 09 septembre 2025,

Vu le détachement d'une nouvelle parcelle réalisé par AGE Géomètres Experts à Saint-Nazaire, créant la parcelle AE n° 1035 d'une superficie de 33 m²,

Vu l'intégration de la parcelle AE n° 1035 située « rue des Écluses » dans le domaine privé de la commune.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de céder à Silène, sis 17 rue Pierre Mendès France à SAINT-NAZAIRE (44600), la parcelle cadastrée section AE n° 1035, située « rue des Écluses » et d'une superficie totale de 33 m² à titre gratuit.

Le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

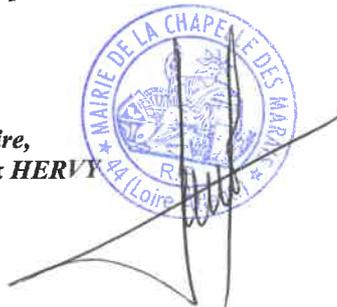
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Décide de vendre à Silène, la parcelle cadastrée section AE n° 1035, située « rue des Écluses », d'une superficie totale de 33 m²,
- Dit que le terrain est cédé à titre gratuit et que les frais de notaire seront à la charge du bénéficiaire,
- Donne autorisation au Maire ou au Premier Adjoint délégué à l'Urbanisme, Aménagement du Territoire et Développement Durable pour signer tous les documents ou actes y afférents.

Fait à la Chapelle des Marais

Le 18 septembre 2025

**Le Maire,
Franck HERVY**



Le Secrétaire de Séance

